

**Mesures d'attractivité Résidents Année 2018**

<b>Etablissement: Montaigne</b>	<b>Ville: N'Djaména</b>	<b>Tchad</b>
<b>Billet d'avion aller **</b>	oui	remboursement du billet aller à l'arrivée classe économique
<b>Prime d'installation</b>	oui	1 500 000 FCFA équivalent à 2286,73 euros. En cas de non respect du contrat de résident de 3 ans elle devra être remboursée au prorata du temps de présence.
<b>Salaires contrat local 3 mois</b>	oui	voir fiche ci jointe
<b>Prise en charge hébergement à l'arrivée</b>	oui	en fonction de l'heure d'arrivée et de la disponibilité du logement , une solution d'hébergement vous sera proposée pour une durée de 2 jours
<b>Frais de scolarité</b>	oui	exonération de 50% des droits d'écologie pour les enfants scolarisés le 1er tri de l'arrivée
<b>Logement</b>	oui	Un logement minimum de type 2 : loyer à votre charge maximum 500 euros.Le complément du loyer est à la charge de l'établissement. Le logement dispose d'un 1 lit et matelas 2 places , 1 table et 6 chaises, 1 canapé 3 places, 1 frigo et 1 gazinière,1 bureau et 1 chaise
<b>Droit de première inscription</b>	non	Versés par l'AEFE en Décembre ou Janvier. A reverser à l'établissement avant le 30 janvier
<b>Billet d' avion annuel **</b>	2 billets A/R par an	billet été + congés de Noël pris en charge par l'établissement dès la 1ère année.Toute modification de billet sera à la charge du résident. Un seul billet année de départ
<b>Billet d'avion retour **</b>	oui	billet retour fin de contrat pris en charge par l'établissement ( et un seul billet année de départ)
<b>*Sont exclus de ces mesures les résidents ayant un conjoint expatrié AEFE ou un conjoint expatrié bénéficiant de ces mesures pour sa famille</b>		
<b>** Les billets d'avion concernent uniquement le résident</b>		
		N'Djaména le
		La Présidente Association des parents d'élèves
		Khadidja ARTINE